

GRILLES SALAIRES APPRENTI(E)S COIFFURE

(+2% par rapport aux taux légaux)

Sur la base de 35 heures soit 151,67 heures.

SMIC Mensuel Brut au 01/11/2024 =

1 801,80 €

*= NET car quasiment pas de charges sur les apprenti(e)s

CAP *

	de 16 à 17 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans		26 ans et plus	
	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
1e année	29%	522,52 €	45%	810,81 €	55%	990,99 €	100%	1 801,80 €
2e année	41%	738,74 €	53%	954,95 €	63%	1 135,13 €	100%	1 801,80 €
3e année	57%	1 027,03 €	69%	1 243,24 €	80%	1 441,44 €	100%	1 801,80 €

BP *

	de 16 à 17 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans		26 ans et plus	
	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
1e année	57%	1 027,03 €	67%	1 207,21 €	80%	1 441,44 €	100%	1 801,80 €
2e année	67%	1 207,21 €	77%	1 387,39 €	80%	1 441,44 €	100%	1 801,80 €

* ATTENTION

BP	Lorsqu'un(e) apprenti(e) conclut un nouveau contrat d'apprentissage, sa rémunération est au moins égale à celle qu'il(elle) percevait lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent (= dernier salaire de CAP/MC)
Formation en 1 an	Lorsqu'un(e) apprenti(e) a une réduction de formation et conclut un contrat d'apprentissage d'un an, sa rémunération correspond à celle de dernière année de formation.

EXEMPLE

Apprenti(e) CAP moins de 18 ans					
	Salaire		Aides 01/01/25	Coût Total	
1e année	522,52 €	12 mois	6 270,26 €	5 000,00 €	1 270,26 €
2e année	738,74 €	12 mois	8 864,86 €		8 864,86 €
Coût total sur 2 ans (soit par mois)				10 135,12 €	422,30 €

Le montant de l'aide unique est dégressif :

5 000 € maximum pour la 1e année d'exécution du contrat d'apprentissage
(6000€ pour un(e) apprenti(e) ayant une RQTH) ;

0 € pour la 2e année d'exécution du contrat d'apprentissage ;

0 € pour la 3e année d'exécution du contrat d'apprentissage.

Attention, à gérer depuis votre portail SYLAE <https://sylae.asp-public.fr/sylae/>